

aux entreprises. Pour les petites sociétés et les entreprises non constituées en société, cette partie sera de 40 p. 100 des crédits qui ne pourront être utilisés pour diminuer les impôts dans l'année où ils sont acquis. Pour les autres entreprises, la partie remboursable sera de 20 p. 100.

● (2030)

Je propose ensuite d'établir un crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions. Les entreprises qui investissent et émettent de nouvelles actions pourront transférer les crédits d'impôt à l'investissement aux acheteurs des nouvelles actions. Les acquéreurs d'actions ordinaires émises par ces entreprises entre le 30 juin de cette année et le 31 décembre 1986 auront droit à un crédit d'impôt allant jusqu'à 25 pour cent de la valeur des actions. Les montants transférables à de nouveaux investisseurs se limiteront aux crédits d'impôt à l'investissement acquis après ce soir. Les dispositions seront établies de telle façon que les investisseurs institutionnels, tels que les régimes de pensions qui achèteront de nouvelles actions admissibles, puissent se prévaloir du crédit d'impôt pour la relance du capital-actions sous forme d'un remboursement en espèces du gouvernement fédéral. Cette mesure permettra aux compagnies de se procurer des capitaux propres plus vite et à meilleur marché, pour financer leurs investissements dans l'immédiat ainsi qu'à moyen terme.

J'estime que ces deux mesures rajouteront au cours des quatre prochaines années 640 millions aux encouragements fiscaux fédéraux à l'investissement et à l'émission d'actions. Elles seront tout particulièrement bénéfiques aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à toutes celles qui ont besoin d'assainir leur bilan et leur situation financière en émettant de nouvelles actions pour recommencer à investir. Ces mesures contribueront à accélérer les investissements privés, ainsi qu'à accroître la production et l'emploi au Canada.

FONDS SPÉCIAL DE RELANCE DES INVESTISSEMENTS

J'annonce également ce soir la création d'un nouveau fonds spécial pour la relance des investissements, qui a pour but de faciliter les immobilisations privées au début de la reprise. Ce fonds disposera d'un budget de \$300 millions.

Il relèvera du ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (M. Lumley) et lui permettra de déployer des ressources financières sur toute la gamme des programmes de ses ministères avec la rapidité et la souplesse voulues pour permettre la réalisation de projets d'investissements privés importants qui sont d'intérêt national, régional ou sectoriel. Le ministre responsable donnera sous peu des précisions sur le fonctionnement du fonds.

FONDS SPÉCIAL DE RELANCE DES EXPORTATIONS

Un fonds spécial de 180 millions pour la relance des exportations sera également institué. Ce fonds permettra à la Société pour l'expansion des exportations de rechercher des débouchés nouveaux avec plus de dynamisme qu'elle n'aurait pu le faire autrement, à cause des restrictions budgétaires. Ce fonds sera utilisé quand la Société n'aura pas assez de ses crédits normaux pour aider les exportateurs canadiens à décrocher de gros contrats. La Société disposera cette année des ressources financières requises pour conclure des ententes de

financement totalisant environ 2.8 milliards, soit 15 pour cent de plus qu'en 1982.

L'efficacité du Fonds spécial de relance et du Programme spécial de relance dépendra avant tout de l'accueil et de l'appui qu'il recevra du secteur privé. Le gouvernement engage 4.8 milliards et prend des mesures énergiques pour insuffler une vigueur nouvelle à l'industrie canadienne et renforcer la capacité de création d'emplois de l'économie. Des mesures tout aussi énergiques doivent aussi être prises dans le secteur privé.

J'invite instamment toutes les entreprises canadiennes à se prévaloir au maximum et le plus tôt possible des mesures de relance de l'investissement que je viens d'annoncer. Je leur demande d'investir non seulement pour accroître leur capacité de production, ce qui bien souvent ne sera justifié que plus tard au cours de la reprise, mais aussi pour améliorer leur productivité et abaisser leurs coûts de production. Il n'y a aucune raison pour que ces investissements entraînent des mises à pied. J'invite les travailleurs canadiens et les syndicats qui les représentent à voir ce qu'ils peuvent faire de leur côté pour faciliter une reprise rapide des investissements.

[Français]

J'ai déclaré plus tôt, madame le Président, que le Gouvernement était disposé à accepter maintenant, alors que la reprise en est à ses débuts, un accroissement de ses besoins financiers afin de financer le Programme spécial de relance. La demande de crédit du secteur privé restera relativement faible cette année et l'an prochain. On ne saurait prétendre que l'aide offerte aux investissements privés par ce programme aura pour effet d'«évincer» ces investissements. Nous devons cependant penser à l'avenir. L'effet, à moyen terme, de déficits fédéraux importants et persistants sur la confiance et les investissements me préoccupe. J'en suis donc venu à la conclusion que ce programme ne devrait pas entraîner un accroissement permanent de la dette nationale.

C'est pourquoi je propose que les coûts supplémentaires découlant du Programme spécial de relance, tant les dépenses directes que les diminutions des recettes, soient financés par une taxe spéciale de relance. Plus précisément, je propose d'augmenter d'un point le taux général de la taxe sur les ventes des fabricants, qui passera de 9 à 10 p. 100, ainsi que les taux de la taxe de vente prélevée sur les matériaux de construction, les boissons alcoolisées et le tabac. Cette augmentation de taxe est différée de manière à ne pas nuire au démarrage de la reprise. La taxe spéciale de relance ne s'appliquera pas avant le 1^{er} octobre 1984. Elle restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1988.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR PRIVÉ

Les entreprises canadiennes ont été durement touchées par la récession. Pendant les 15 ans qui ont précédé 1981, la part des bénéfices des entreprises dans le Produit national brut a été en moyenne de 11.2 p. 100. Elle est tombée à 10 p. 100 en 1981 et à 6.2 p. 100 en 1982, le plus bas niveau de l'après-guerre. Il faut que les bénéfices reviennent à un niveau plus normal si l'on veut que la reprise soit durable. Il faut que les entreprises réduisent leur endettement avant de pouvoir emprunter pour financer de nouveaux investissements. Faute de quoi elles ne pourront investir et la reprise s'effratera.